



Bureau d'enquêtes sur
les événements de mer



Le Directeur

Paris, le 18 JUIL 2006
N/réf. : BEAmer/IGSAM/MTETM

00 0 13 7

L'Administrateur Général des Affaires Maritimes
Jean-Marc SCHINDLER
Directeur du BEAmer

à

Monsieur le Président
du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance
et des Sports Nautiques

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie d'un communiqué du
BEAmer relatif à l'utilisation des multicoques.

Il a son origine dans les éléments recueillis lors d'une enquête en
cours et est diffusé en application des dispositions de la loi du 3 janvier 2002 permettant
au Directeur du BEAmer d'émettre des recommandations de sécurité sans attendre s'il
estime que leur mise en œuvre immédiate est de nature à prévenir un événement de mer.

Connaissant votre attachement à la sécurité, je compte sur votre
coopération pour assurer une diffusion aussi large que possible de ce document.

Bien entendu, le BEAmer pourra fournir à la demande les supports
nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes
sentiments les meilleurs. *et les plus cordiaux.*

Ministère des Transports,
de l'Équipement,
du Tourisme
et de la Mer

BEAmer

Tour Pascal B
92055 LA DEFENSE CEDEX
téléphone : 33 (0) 1 40 81 38 24
télécopie : 33 (0) 1 40 81 38 42
Bea-Mer@equipement.gouv.fr

Copies à :

- Monsieur le Conseiller Mer
auprès du Cabinet du MTETM
- Monsieur le Directeur Général de la Mer
et des Transports
- Monsieur le Directeur des Affaires Maritimes
Mission Plaisance



COMMUNIQUE

MULTICOQUES

Bureau d'enquêtes sur
les événements de mer



Le BEAmer a été amené à enquêter sur un accident de mer grave survenu fin avril 2006 relatif au chavirage d'un catamaran de croisière mené par des équipiers expérimentés. Cet accident a fait quatre victimes.

Sans attendre les conclusions de l'enquête en cours, le BEAmer juge utile, au début de la saison estivale, d'appeler l'attention sur les points suivants :

- 1 - A bord d'un multicoque une situation de navigation jugée bien maîtrisée, par vent frais et mer maniable, peut néanmoins dégénérer rapidement notamment en cas de rafales.
- 2 - Par vent fort, sur un catamaran au près, la pratique recommandée est d'utiliser la dérive de la coque au vent.
- 3 - Le port de gilets gonflables et de harnais adaptés est toujours recommandé à l'extérieur, en particulier au large et de nuit. Pour éviter qu'un équipier soit piégé sous la coque d'un bateau retourné, l'utilisation de longes de harnais à largage rapide (type dit « ORC ») est préférable. Les organisateurs de compétitions et rassemblements sont encouragés à traiter ce point dans leurs instructions de course.
- 4 - Les multicoques de croisière sont insubmersibles et des trappes d'évacuation permettent de se réfugier sur la plate-forme centrale d'un catamaran retourné. Par contre, cette plate-forme est facilement balayée par la mer, et exposée aux intempéries. Il convient donc de disposer à proximité des trappes d'évacuation des vêtements chauds, et si possible étanches, tout comme des couvertures ou sacs de survie qui peuvent permettre de retarder l'apparition de l'hypothermie en attendant les secours. Le radeau de survie embarqué constitue un bon abri dans cette situation, mais son utilisation ne peut être toujours garantie.
- 5 - Lorsqu'un bateau est démâté ou retourné, il ne peut en général pas signaler une situation de détresse par VHF ASN. Il est donc souhaitable de conserver dans un endroit connu et accessible une VHF portable et les feux de détresse. Une balise de radiolocalisation améliore en outre considérablement la probabilité d'être secouru rapidement.

Dans le cas d'un multicoque, tout ce matériel doit être proche d'une trappe d'évacuation, ou bien accessible « à l'endroit et à l'envers » à partir de la plate-forme centrale.

Le BEAmer est l'organisme permanent spécialisé qui réalise pour le compte du Ministre des Transports de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, Dominique PERBEN, des enquêtes techniques après événements de mer afin d'en analyser les causes pour en tirer des recommandations de sécurité destinées à éviter qu'ils ne se reproduisent et contribuer ainsi à l'amélioration de la sécurité maritime.

Ministère des Transports,
de l'Équipement,
du Tourisme
et de la Mer

BEAmer

Tour Pascal B
92055 LA DEFENSE CEDEX
téléphone : 33 (0) 1 40 81 38 24
télécopie : 33 (0) 1 40 81 38 42
Bea-Mer@equipement.gouv.fr

Le 12 juillet 2006